

# MENUISERIE

## Certificat d'Aptitude Professionnelle Menuisier Fabricant de Menuiserie, Mobilier et Agencement (CAP MEN.A)

### L'OUVRIER OU L'OUVRIÈRE « MENUISIER FABRICANT DE MENUISERIE, MOBILIER ET AGENCEMENT »

occupe des emplois relatifs aux activités de fabrication les plus courantes dans les domaines de la menuiserie, du mobilier et de l'agencement.

Il intervient dans le cadre de la réalisation d'ouvrages (mobilier, escaliers, habillages, rangements) et/ou de produits (portes, fenêtres, volets, parquets, planchers, lambris,...) en bois et matériaux dérivés. Les tâches principales exécutées dans le cadre de son activité sont :

- l'usinage sur machines conventionnelles ou à positionnement numérisé
- l'assemblage et le montage des produits réalisés
- la conduite des opérations de finition et de traitement.

Son lieu d'intervention privilégié est l'atelier de fabrication. Il peut, toutefois, être amené, de façon exceptionnelle, à installer sur site des mobiliers d'agencement.

### LA FORMATION AU LYCÉE COLBERT.

Le diplôme du Certificat d'Aptitude Professionnelle « Menuisier Fabricant de Menuiserie, Mobilier et Agencement » se prépare en 2 ans sous statut d'élève. 14 semaines de formation en milieu professionnel (PFMP) sont planifiées sur les 2 années de formation. Les élèves ont des cours d'enseignement général et des cours d'enseignement professionnel, en atelier.

### APRÈS LE CAP MEN.A

Le détenteur du CAP « Menuisier Fabricant de Menuiserie, Mobilier et Agencement » occupe un emploi dans les entreprises de deuxième transformation du bois spécialisées dans la fabrication de menuiseries, de mobiliers et d'agencements en bois et matériaux dérivés. Ces entreprises participent aux fonctions de construction, d'aménagement et d'agencement des locaux privés ou publics.

La poursuite d'étude est possible avec un accès en 1<sup>ère</sup> Bac Pro « Technicien constructeur bois », « Technicien de fabrication bois et matériaux associés » ou « Technicien menuisier-agenceur ».

